

**ORIGINAL : FRANÇAIS**

**COMITE INTERNATIONAL OLYMPIQUE  
COMMISSION D'ÉTHIQUE**

**DÉCISION portant recommandation de mesure provisoire  
N° D/03/08**

CAS N° 4/2008

Monsieur Kun-hee Lee, Membre du CIO,  
Domicilié à Séoul, République de Corée

SAISINE :

Par lettre du 17 avril 2008, le président du CIO a saisi la commission d'éthique de la situation de M. Kun-hee Lee, membre du CIO, qui a été inculpé d'abus de confiance et d'évasion fiscale pour un montant de plus 112 milliards de Won coréens (soit environ 108 millions USD).

La commission d'éthique, ayant constaté qu'après son inculpation et dans l'attente d'une décision de Justice, M. Kun-hee Lee ne faisait l'objet d'aucune mesure de protection de la part des autorités judiciaires de son pays, a estimé devoir surseoir à toute recommandation avant toute décision judiciaire. La commission exécutive a approuvé cette position lors de sa réunion à Athènes le 5 juin 2008.

Par décision du 16 juillet 2008, la cour centrale de Séoul a condamné M. Kun-hee Lee pour évasion fiscale à trois ans d'emprisonnement avec sursis et à une amende de 110 milliards de wons coréens (environ 108 millions USD).

Par lettre adressée au président du CIO le 15 juillet 2008, M. Kun-hee Lee a annoncé « renoncer à agir en tant que membre du CIO jusqu'à ce que la procédure judiciaire en cours (et toute ordonnance d'une instance supérieure) soit définitivement close. »

AVIS :

La commission d'éthique constate que, par décision du 16 juillet 2008, M. Kun-hee Lee a été condamné par la Cour du District Central de Séoul à la peine de 3 ans d'emprisonnement avec sursis et à une amende de 110 milliards de Wons et prend acte de la lettre adressée par M Kun-hee Lee au président du CIO.

La commission d'éthique estime que, par cette lettre, M Kun-hee Lee a volontairement mis en retrait les droits, prérogatives et fonctions attachés à sa qualité de membre du CIO jusqu'à ce que la procédure judiciaire soit close.

DÉCISION :

La commission d'éthique, après en avoir délibéré conformément à son Statut, recommande à la commission exécutive de prendre acte du retrait volontaire de M. Kun-hee Lee des droits, prérogatives et fonctions attachés à sa qualité de membre du CIO jusqu'à ce que la procédure judiciaire soit close.

Fait à Lausanne, le 18 juillet 2008

Pour le Président,  
Pâquerette Girard Zappelli  
Secrétaire de la commission d'éthique